

A/s : Plateforme pour la sécurité des journalistes du Conseil de l'Europe – Réponse à l'alerte « la journaliste Nadège Picard ciblée par des tirs policiers »

Journaliste pour l'agence Info line, Nadège Picard a été blessée par des tirs policiers le 16 novembre 2019, à Toulouse, alors qu'elle photographiait un fumigène par terre lors de manifestations commémorant l'anniversaire des protestations des "Gilets Jaunes". Portant un casque avec la mention "Presse" et un brassard avec la même mention, la journaliste était clairement identifiée et avait présenté sa carte de presse à un policier peu avant les faits. Alors qu'aucun danger potentiel ne justifiait d'intervention, elle a été atteinte simultanément par un tir de lanceur de balle de défense (LDB) et par un tir de lance-grenades. Le rapport médical constate un hématome de 32 centimètres sur 21 avec deux impacts à la cuisse. La journaliste a saisi l'Inspection Générale de la Police Nationale (IGPN) et le Défenseur des Droits. En un an, le Syndicat National des Journalistes (SNJ) a relevé près de 200 cas de journalistes molestés, blessés, intimidés, empêchés de travailler par des policiers, des gendarmes ou des magistrats.

L'Inspection Générale de la Police Nationale (IGPN) a bien accusé réception, le 25 novembre dernier, du signalement de Mme Picard concernant les faits rapportés dans l'alerte. Elle lui a confirmé qu'un dépôt de plainte était un processus adapté à la situation et précisé les modalités pour faire ce dépôt. Pour déterminer les suites administratives qui pourraient être données à son signalement, l'IGPN a demandé à Mme Picard de lui transmettre tout élément susceptible de permettre l'identification des agents qu'elle met en cause.

A ce jour, Mme Picard n'a pas donné suite à cette sollicitation et aucune plainte n'a encore été déposée auprès des services de police.

Le ministre de l'Intérieur a indiqué, en décembre 2018, que les plaintes déposées par les journalistes s'estimant victimes de violence dans le cadre de leur couverture des manifestations, et plus généralement dans l'exercice de leur métier, étaient traitées avec la plus grande célérité. La protection des journalistes et l'accès des citoyens à une information pluraliste, indépendante et de qualité sont au cœur des préoccupations de la France.